

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le neuf du mois de septembre à dix neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, Sébastien COUTURIER, adjoints au Maire, Pascale BOREL-TRESALLET, Ollivier CLOT, Marion ROBERT, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Alain BOUCHÉ, conseiller municipal représenté par Gérard ROBERT, adjoint au maire.

Excusés :

Delphine ACHARD, conseillère

1 Renouveaulement d'un emploi CDD pour l'école

Contexte :

Pour les années 2014/2015/2016, avec l'instauration des TAP et l'ouverture de la troisième classe à la rentrée 2015, un emploi CDD avait été créé pour assurer le complément de travail nécessaire
Cet emploi est à temps non complet : 80% d'un temps plein

Proposition :

Prolongation pour de cet emploi en CDD pour 2016/2017, lié au TAP et à la création de la troisième classe.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Renouveaulement du contrat avec le prestataire cantine pour l'année 2016/2017

Contexte :

Le «Fourneau d'Angélique» a préparé les repas pour la cantine de l'école depuis la rentrée 2014.
Une enquête de satisfaction a été menée auprès des parents d'élèves. La prestation a été jugée satisfaisante.
Des points d'amélioration ont été discutés avec le prestataire :

- 2 repas spéciaux par trimestre : un repas bio local, un repas découverte,
- Du fromage 1 fois par semaine de plus : 2 au total

Les prix proposés par le prestataire restent compétitifs (peu d'évolution) : + 20 centimes, dont 10 centimes pour les améliorations.

Proposition :

Renouveler le prestataire cantine «Le Fourneau d'Angélique» pour l'année scolaire 2016/2017 avec les améliorations proposées.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Tarifs du PÉRISCOLAIRE

3.1 Tarifs de la cantine pour l'année 2016-2017

Contexte :

Rappel des tarifs 2015/2016 : 3,75€ - 4,60€ – 5,70€
Suivant les seuils quotients familiaux : 550 € et 1160 €

Proposition :

Prendre en compte en partie l'évolution des coûts du prestataire et l'évolution qualitative de la prestation
Tarifs 2016/2017 : 3,85€ - 4,70€ - 5,80€
Seuils QF : inchangés
Réduction 3ème enfant : 50 % en cas de fréquentation de la cantine supérieur à 75 %

3.2 Tarifs garderie 2016-2017

Contexte :

Rappel des tarifs 2015/2016 : 2,00€ - 2,20€ – 2,40€
Suivant les seuils quotients familiaux : 550 € et 1160 €

Proposition pour 2016/2017:

Seuil quotients : pas de changement
Tarifs : 2,05€ - 2,25€ – 2,45€

3.3 Tarifs TAP 2016-2017

Contexte :

Rappel des tarifs 2015/2016 : 30 euros par trimestre, indépendamment de la fréquentation

Proposition :

Pas de changement pour l'année 2016/2017
Facturation des TAP : 1 fois par trimestre

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Projet de création d'une association historique

Contexte :

Depuis l'automne 2014, la commune, avec l'aide de bénévoles, a proposé une exposition historique annuelle et une publication «Les Cahiers de l'Histoire et du Patrimoine».

Les bénévoles qui sont à l'origine de ces manifestations et publications, propose de créer une association : «L'Association Historique des Amis de La Motte Les Bains».

L'objet de cette association serait de contribuer à la sauvegarde du Patrimoine de la Commune et à sa mémoire, en particulier le patrimoine lié à La Motte Les Bains.

Les fondateurs de cette association seraient :

Mélanie COSTANTINO, Marie Claire MENUQUIER, Yvan CUESTA, Christophe MEURET, Christian DUHAUT

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Les fondateurs ont expliqué leur projet à la Commune dans une lettre et demandé la reprise par l'association :

- De l'organisation de l'exposition historique
- De la publication des «Cahiers»

Proposition : accord de principe concernant :

- Dans le cas de la réalisation du projet d'association ci-dessus.
- En réponse à la demande des fondateurs cités ci-dessus :
 - ✓ Céder à cette association les droits concernant les publications et expositions passées
 - ✓ Lui accorder le prêt gratuit de la salle de spectacle pour l'organisation des futures expositions dont elle aurait la charge
 - ✓ Lui accorder une subvention annuelle, couvrant en particulier les frais d'impression des «Cahiers», dont l'association aurait également la charge : typiquement 1000 euros / an. Cette subvention faisant l'objet d'un vote du conseil chaque année
 - ✓ cet accord préliminaire devant être formalisé dans une convention

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus, Christian DUHAUT s'étant absenté pendant la délibération, et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Décision modificative du budget

Contexte :

- Cette année, notre communauté de commune est classé parmi les Communautés de Communes «riches».
 - ✓ A ce titre, elle devient contributrice au FPIC : Fond de Péréquation des ressources communales et inter communal
 - ✓ La part due par notre commune est de 107 euros
- Un redevable payé un indu relatif la taxe d'urbanisme pour un montant de 637 euros.
 - ✓ Nous devons reverser cette somme.

Proposition :

- Ajouter 107 euros de crédit au compte 73925
- Ajouter 1000 euros au compte 10226/10

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Convention avec l'ADPA

Contexte :

La commune a signé un partenariat avec l'ADPA pour l'Activité d'Aide à Domicile

Proposition :

Prolonger ce partenariat pour 2016
Verser la subvention correspondante de 1186,50 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Travaux d'éclairage publique Mairie et environs de la piscine

Contexte :

- La commune a confié au SIE DRAC la maîtrise d'ouvrage de travaux d'extension du réseau d'éclairage public de la commune : parking de la mairie, environs de la piscine
- Le bilan comptable de ces travaux terminés est le suivant :
 - ✓ Montant total HT des travaux réalisés : 37 547,55 € HT
 - ✓ Montant des subventions : Sedi 80% : 31 597 € – SIE Drac : 3 114 €
 - ✓ Montant à la charge de la commune : 9 464 € dont la TVA récupérable (6 300 €)

Proposition :

Approuver ce bilan comptable et autoriser le Maire à signer les différents documents afférent à ce projet.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à : 20h20

9 Informations

- Rénovation de la salle des TAP en cours
- Rénovation de la 3ème salle de classe
- Achats matériels informatique pour l'école :
 - ✓ 1 vidéo projecteur, 6 nouveaux ordinateurs
- Réfection des routes communales
- Poésie en Matheysine les 24 et 25 septembre prochain
- Exposition historique les 22 et 23 octobre
 - ✓ Un des thèmes est Verdun

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
COUTURIER Sébastien, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine, Conseillère, Conseiller	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain, Conseiller	
CLOT Ollivier, Conseiller	
ROBERT Marion, Conseillère	
MEILLAND-REY Sylvie, Conseillère	
MOREL Roger, Conseiller	